

## **Affirmative Action aux USA**

**Par Sébastien Carrière (1998)**

Le soir de l'élection générale américaine de 1996, vers 21h30, on sait déjà que William Jefferson Clinton sera réélu à la présidence des États-Unis d'Amérique. Cependant, Peter Jennings, qui anime la soirée électorale du réseau ABC, sert un avertissement aux électeurs de la Californie, où les bureaux de vote sont encore ouverts pour un peu moins de deux heures. Il leur conseille d'aller quand même voter, puisque leur vote est important, et qu'il n'y a pas que l'élection présidentielle sur le bulletin de vote, il y a plusieurs autres décisions importantes sur lesquelles ils doivent se prononcer, en particulier la proposition 209, qui vise à abolir les programmes d'affirmative action (discrimination positive) dans cet État. Voilà un signe certain de l'importance de cet enjeu pour la Californie et pour l'ensemble des États-Unis.

Qu'est-ce l'affirmative action ? Il s'agit de l'ensemble des programmes qui visent à intégrer les femmes et les membres des minorités visibles dans les différentes sphères d'activités de la société américaine, à la fois dans le secteur public (au niveau fédéral et au niveau des États) et privé. En somme, il s'agit de tous les programmes d'accès à l'égalité d'opportunité (equal opportunity) qui furent créés dans la foulée du grand mouvement en faveur des droits civiques (civil rights) des années soixante.

Certains affirment même que la lutte en faveur de l'affirmative action s'inscrit dans la continuité historique des grandes luttes américaines pour la liberté et l'égalité, dans la même ligne que la lutte anti-esclavage par exemple.

La proposition 209, qui visait à abolir les programmes d'affirmative action en Californie, est donc symptôme d'un grand débat qui a actuellement lieu dans la plupart des régions du pays sur la validité de ces programmes dans l'Amérique d'aujourd'hui. Pour éclaircir ce débat, nous discuterons donc dans ces lignes tout d'abord de l'histoire récente de l'affirmative action (trente dernières années). Ensuite, nous exposerons les deux points de vue opposés sur la question, à travers deux groupes de pression, soit le Center for Individual Rights (CRI. - contre) et l'American Civil Liberties Union (ACLU. - pour). Finalement, nous verrons comment le Président Clinton se positionne dans ce débat et à quoi l'on peut s'attendre pour les prochaines années.

### **De Nixon à Clinton : 30 années d'affirmative action**

Bien qu'on ait tendance à identifier les progrès dans le domaine des droits civiques à des acteurs politiques démocrates, c'est un président républicain, Richard Nixon, qui fut le premier à mettre de l'avant les programmes d'affirmative action. Il faut dire que le mouvement était bien engagé. Les réformes majeures des années soixante venaient d'être entérinées par la Cour Suprême (dirigée par le Juge Warren, considéré comme étant très progressiste), et ces décisions avaient même permis, voir forcé, la création de plusieurs programmes d'accès à l'égalité.

Nixon instituait en 1970 le « Plan Philadelphie », un projet national très ambitieux et agressif qui visait à permettre l'accès des femmes et des minorités visibles à tous les domaines (le plan fut créé tout d'abord pour le secteur de la construction, mais connu par la suite une expansion phénoménale). Pendant ce temps, les États et les entreprises privés de tout le pays adoptaient eux aussi, à divers degrés, des programmes d'affirmative action. Le « Plan Philadelphie » est aujourd'hui reconnu comme le projet d'affirmative action le plus agressif jamais mis en œuvre, mais c'était peut-être trop de changements et trop rapidement, puis qu'un contre-courant massif devait par la suite se dessiner, en réaction au plan.

Une première brèche apparue en 1978, à l'occasion du jugement *Regents of the University of California v. Bakke*. Alan Bakke (un blanc) contestait une décision de l'université à l'effet de réserver 16 places sur 100 à des minorités pour l'entrée à la faculté de médecine. La cour donna raison à l'université, mais certains juges émettaient tout de même l'opinion que les droits de Bakke (qui fut refusé) avaient été lésés par ce quotas.

C'est avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan que le ton du débat augmenta d'un cran. Ce dernier était farouchement opposé à l'affirmative action, qu'il qualifiait de discrimination inversée et de quotas raciaux. Il profita d'ailleurs amplement de son pouvoir de nomination pour « placer » des gens conservateurs à la fois dans les postes de la fonction publique ayant un lien avec les droits civiques et dans des postes de juges.

Son successeur, George Bush, bien que moins agressif, n'était pas non plus très chaud envers les programmes d'affirmative action et opposa même son veto (qui ne fut pas renversé) à une tentative du Congrès qui allait dans le sens de l'augmentation et du renforcement de ces programmes en 1990.

Pendant que l'opposition à l'affirmative action continuait de se développer partout dans le pays, Bill Clinton succédait à Bush à la Maison Blanche en 1992. Bien que Clinton soit un farouche partisan de ces programmes, il agit avec prudence dans ce domaine, histoire de ménager les forces conservatrices républicaines, avec lesquelles il doit constamment négocier depuis leur prise de contrôle du Congrès en 1994. Nous reviendrons à M. Clinton plus loin dans ce texte.

C'est en novembre 1996 que les Californiens étaient appelés à se prononcer sur la proposition 209, qui fut adoptée par un vote de 54% en faveur et 46% contre. La constitution de la Californie devait donc être amendée pour inclure :

« The state shall not discriminate against, or grant preferential treatment to, any individual or group on the basis of race, sex, color, ethnicity, or national origin in the operation of public employment, public education, or public contracting.»<sup>1</sup>.

Donc les programmes d'affirmative action devenaient illégaux (seulement au niveau de l'État, les programmes fédéraux demeurent intacts en Californie). On se servait des mêmes arguments contre la discrimination qui avaient permis de justifier la naissance de ces programmes pour les éliminer. Le débat sur la proposition 209 illustre bien les différences

---

<sup>1</sup> Extrait du texte de la proposition 209, maintenant l'article I, section 31 de la Constitution de la Californie.

d'opinion dans le débat sur l'affirmative action aux États-Unis. On retrouvait dans les deux camps en Californie essentiellement les mêmes arguments que sur la scène nationale. Voyons donc maintenant quels sont ces arguments.

### **Pour ou contre : ACLU. v. CIR...**

Le débat sur l'affirmative action fait partie, en réalité, de l'éternel débat entre les droits collectifs et les droits individuels. Les arguments sont nombreux, et les deux côtés répondent à leur façon à chacun. En voici quelques uns, soit les plus fréquemment entendus.

Un premier argument des détracteurs de l'affirmative action est que ces programmes ne sont plus nécessaires, que les réformes adoptées depuis 1964 (Civil Rights Act of 1964) ont permis d'éliminer la discrimination. A cela , l'ACLU répond que malgré les progrès, on ne peut éliminer ces programmes. Ils citent, entre autres, que les Afro-américains et les Hispano-américains sont toujours moins bien payés que les blancs effectuant le même travail et que ces derniers occupent 97% des postes dirigeants des 1500 plus grandes corporations américaines, malgré le fait qu'ils ne représentent que 43% de la main d'œuvre du pays<sup>2</sup>. L'ACLU mentionne également la situation des femmes, qui sont également moins bien payées que les hommes pour le même travail, et qui n'occupent presque pas de postes de direction (3 à 5% seulement).

Le CRI défend, et c'était également l'argument central de la campagne pro-209 en Californie, que l'affirmative action équivaut en réalité à de la discrimination renversée, ce qui est contraire aux grands principes de liberté et d'égalité qui sont à la base de la société américaine. Il est donc injuste de discriminer, peu importe la cause. On argue que des candidats moins compétents sont engagés ou recrutés simplement à cause de leur genre ou leur race. A ceci, l'ACLU réplique l'affirmative action sert à permettre l'accès des minorités à des sphères d'activités jusque là traditionnellement réservés aux hommes blancs. On précise que les systèmes de préférences ont toujours existé, mais qu'on remplace le « old boys club » par un système visant l'égalité, pas l'exclusion. On mentionne également que seulement 1,7% des plaintes liées à la race portées devant la Equal Employment Opportunity Commission (fédéral) le furent par des hommes blancs<sup>3</sup>.

Un autre argument des détracteurs de l'affirmative action est à l'effet que les gens qui font partie d'une minorité sont automatiquement étiquetés par les gens de leur milieu scolaire ou professionnel comme incompetents et comme ayant été engagés seulement de par la couleur de leur peau ou leur genre. C'est notamment le cas, arguent-ils, dans les universités ayant mis en œuvre de tels programmes. L'ACLU se défend en précisant que les candidats en provenance de minorités doivent d'abord satisfaire les exigences d'admission, et que leur race ou genre ne sert qu'en cas d'égalité, comme peut servir leur origine géographique. Ils admettent que la race ou le genre peuvent être un avantage, mais seulement si les candidats possèdent déjà les qualités requises. Il demeure cependant que les préjugés cités par le CRI se font souvent ressentir. Plusieurs opposants actuels de l'affirmative action sont d'ailleurs des gens qui en ont profité par le passé, mais qui se font maintenant les porte-parole du

<sup>2</sup> ACLU., Briefing Paper #17: Affirmative Action, (<http://www.aclu.org/library/pbp17.html>).

<sup>3</sup> ACLU, Op. Cit.

mouvement contraire, pour précisément cette raison. Ces gens souhaitent être reconnus pour leur qualités, et ne veulent plus que les gens croient que leur seul atout est leur statut minoritaire.

Finalement, le CRI porte régulièrement son combat dans l'arène judiciaire. Sur ce point, le CRI est particulièrement fier de ses victoires à la fois dans les cours fédérales et étatiques<sup>4</sup>. Ceci dit, l'ACLU est beaucoup plus critique du système judiciaire, mais admet toutefois que la Cour Suprême, bien qu'elle ait abolie plusieurs programmes particuliers d'affirmative action, n'a jamais statué contre les principes fondamentaux à la base de ces programmes.

### **Bill Clinton : Au centre de la tempête**

Bill Clinton a été, tout au long de sa carrière politique, un ardent défenseur de l'affirmative action. Et il entreprit régulièrement de supporter ses paroles par des gestes concrets, comme il le dit lui-même :

« As Governor, I appointed more women to my Cabinet and state boards than any governor in the state's history, and more African Americans than all the governor's in the state's history combined. (...) As President, I am proud to have the most diverse administration in history in my Cabinet, my agencies and my staff. »<sup>5</sup>.

Malgré cela, Clinton est soumis, depuis son arrivée au pouvoir, à de nombreuses critiques de la part des groupes de pression de gauche, qui lui reproche de ne pas défendre assez ardemment l'affirmative action et de tout faire pour ménager les leaders républicains conservateurs (qui contrôlent le Congrès depuis 1994).

Clinton se dit cependant fier des efforts qui ont été réalisés depuis son arrivée au pouvoir, notamment au niveau militaire, le Pentagone ayant ouvert plus de 260 000 postes pour les femmes dans les forces armées et au niveau judiciaire. Clinton se dit également fier du fait qu'il a personnellement nommé plus de femmes et de minorités à des postes de juges que ses deux prédécesseurs combinés<sup>6</sup>.

Bien qu'il croit que les programmes d'affirmative action soit encore nécessaires, Clinton reconnaît cependant qu'il ne faut pas permettre de débordements qui résulteraient en des quotas et en la présence de gens non-qualifiés dans divers emplois. Il argue en faveur d'un « middle ground » au sein duquel à la fois les opposants et les partisans de l'affirmative action trouveraient satisfaction.

Au niveau des suggestions concrètes, Clinton se base sur les recommandations d'un rapport qui lui fut présenté le 19 juillet 1995. Sa politique demande, entre autres, que toutes les agences gouvernementales révisent leurs programmes d'affirmative action. Un programme

---

<sup>4</sup> On peut en consulter la liste sur le site du CRI., au <http://www.wdn.com/cir/cr-aa.htm>

<sup>5</sup> Discours du Président Clinton sur l'affirmative action, le 19 juillet 1995 à Washington (<http://www.washingtonpost.com/wp-srv/politics/special/affirm/docs/clintonspeech.htm>).

<sup>6</sup> Idem.

doit être éliminé si il crée des quotas, des préférences pour des individus non-qualifiés, de la discrimination inversée ou si il continu malgré la fait qu'il ne soit plus nécessaire, des condition d'égalité ayant été créés<sup>7</sup>. Cette politique fut développée en fonction du jugement de la Cour Suprême dans l'affaire *Adarand Constructors v. Pena* (1995). A l'occasion de ce jugement, la Cour encourageait les programmes d'affirmative action, mais exigeait des critères très rigoureux pour justifier leur existence, et pour s'assurer d'éviter les abus.

### **Perspectives d'avenir**

Le débat sur l'affirmative action aux États-Unis est loin d'être clos. En effet, pendant que la proposition 209 continue de subir et de résister aux assauts politiques et aux contestations judiciaires, d'autres États entreprennent des processus similaires, avec plus ou moins de « succès ». Par exemple, en mars 1997, le Sénat du Colorado abandonnait son projet de loi visant à limiter l'affirmative action, cédant ainsi sous les pressions du groupe *Americans United for Affirmative Action* (AUAA, crée en janvier 1997 et dirigé par Martin Luther King III).

Pendant ce temps, à Washington, Clinton lançait son initiative en matière de relations raciales (« One America »), qui vise, entre autres, à redonner ses lettres de noblesse à l'affirmative action et à rapprocher les Américains de toutes origines. Parallèlement, des projets de loi furent présentés au Sénat et à la Chambre des Représentants pour éliminer les programmes fédéraux d'affirmative action. Ces projets ne seront pas adoptés avant la prochaine élection, mais la voie est donc ouverte pour d'autres tentatives.

Au niveau judiciaire, la Cour Suprême, après avoir rejeté une contestation de la proposition 209 au début de novembre 1997, a bien failli avoir à se prononcer dans une affaire dont le jugement aurait été fondamental dans le débat, soit le cas *Taxman v. Piscataway Board of Education*. Cette affaire commença en 1989 lorsque les dirigeants de l'école *Piscataway* (New Jersey) décidèrent qu'ils devaient se départir d'un enseignant pour rencontrer leurs obligations budgétaires. Conformément à la loi de l'État en la matière, ils devaient remercier l'enseignant(e) ayant le moins d'ancienneté. Deux enseignantes, Sharon Taxman et Debra Williams, avaient été engagées le même jour en 1980 et possédaient les mêmes qualifications. On décida alors de garder Mme Williams (noire), pour ainsi assurer une meilleure représentativité professorale de la population étudiante, à 30% composée d'Afro-américains. Après une interminable saga politico-judiciaire, l'affaire fut réglée hors cour le 20 novembre 1997 (Mme Taxman se vit consentir une somme de 433 500 dollars), juste avant d'être entendue par la Cour Suprême. Des groupes d'activistes noirs contribuèrent financièrement au règlement (70% de la somme) pour ainsi éviter un jugement qu'ils craignaient négatif et qui aurait eu, selon eux, des répercussions graves sur l'affirmative action en général.

De plus, la Cour Suprême a refusé d'entendre tout autre cas ayant trait à l'affirmative action d'ici les prochaines élections pour le Congrès, en novembre prochain. Alors il ne faut pas s'attendre à une évolution du cadre juridique d'ici là. Ceci laisse la voie libre au domaine

---

<sup>7</sup> " Affirmative Action Review (Report to the President " (<http://www.whitehouse.gov/WH/EOP/OP/html/aa/aa-index.html>)

politique. Il est donc très probable que l'affirmative action soit un des enjeux les plus fondamentaux de la campagne électorale qui s'amorce.

## Conclusion

Les citoyens et dirigeants des États-Unis d'Amérique sont donc confrontés à un dilemme. Leur société est-elle devenue color-blind ? Les programmes d'affirmative action sont-ils, à leur façon, une forme de discrimination, une menace aux principes fondateurs du pays ? Tous les regards sont maintenant tournés vers la Californie, et les premières études sérieuses post-209 seront évidemment scrutées à la loupe. Si on constate un retour aux années soixante, alors que les minorités étaient bloquées partout, va-t-on reculer ? Pete Wilson, gouverneur républicain de cet État qui rêve de suivre les traces de Ronald Reagan va-t-il vouloir jouer la carte radicale, pour ainsi s'attirer les sympathies des éléments les plus conservateurs du GOP en vue de la course vers la présidence de l'an 2000 ? Les appels de Martin Luther King III, fils du légendaire leader assassiné en 1968, seront-ils entendus ? Dans une lettre de 1997 à des sénateurs du Colorado, ce dernier écrivait : « Until we morally achieve a color-blind and gender-blind society, our laws must regard race and gender to provide equal protection to all ». Une société qui, moralement, n'attache pas d'importance à la couleur de la peau et au genre. Est-ce possible dans ce pays ?

\*\*\*\*\*

## Bibliographie

- Articles sur le site du Washington Post :
  - FROOMKIN, Dan, « Affirmative Action Special Report », (<http://www.washingtonpost.com/wp-srv/politics/special/affirm/affirm.htm>)
  - President Clinton's speech : (<http://www.washingtonpost.com/wp-srv/politics/special/affirm/docs/clintonspeech.htm>)
  - WESTFELDT, Amy, « Affirmative Action Case Avoids Court » : (<http://www.washingtonpost.com/wp-srv/national/longterm/supcourt/stories/ap112197.htm>)
- American Civil Liberties Union : Briefing Paper #17 : Affirmative Action (<http://www.aclu.org/library/pbp17.html>)
- Americans United for Affirmative Action (<http://www.auaa.org/>)
- Californians Against Discrimination and Preferences (<http://www.cadap.org/>)
- California Secretary of State : Proposition 209 (<http://Vote96.ss.ca.gov/Vote96/html/BP/209.htm>)
- California votes NO ! on 209 (<http://www.ajdj.com/noccri/index.html>)
- Center for Individual Rights (<http://www.wdn.com/cir/cr-aa.htm>)
- Maison Blanche : Affirmative Action Review (<http://www.whitehouse.gov/WH/EOP/OP/html/aa/aa-index.html>)
- The Affirmative Action and Diversity Project (<http://humanitas.ucsb.edu/projects/aa/aa.html>)

©1998 Sébastien Carrière, Sebcom Politique, Sebcom International. Tous droits réservés.  
Reproduction interdite.